

COMPTE RENDU SEANCE DU 27 MAI 2021

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : Mme NÉE Sylviane, M. BERSAC Claude, Mme Martine MARTHE-ROSE, M. Thierry BOUSSARIE, Mme BALLOU Myriam, Mme BALLOU Raymonde, Mme BERSAC Monique, Mme MILLOT Adeline, M. MAZIERE Patrick, M. MOIRAND Bernard
Secrétaire de séance : Mme Monique BERSAC

.....

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation** du compte rendu du 29 avril 2021
2. **Délibérations** :
 - a. Suppression et création d'un poste à temps partiel
 - b. Chemin Puymartin
 - c. Règlement du cimetière et du columbarium
 - d. Projet du méthaniseur agricole sur la commune de Condat sur Trincou
3. **Organisation des élections Départementales et Régionales**
4. **Informations**

Rapport APAVE concernant la salle polyvalente
5. **Compte rendu des réunions**
6. **Questions diverses**

.....

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité après une modification à noter dans point sur les poubelles « ne peut pas et non ne veut pas. »

Délibération n°2021-20

SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS PARTIEL

Mme La Maire informe qu'il convient de régulariser le temps de travail d'un agent. Elle propose de supprimer le poste d'adjoint Technique Territorial de 13h53 et de créer un poste d'Adjoint Technique à 14h05 à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une annualisation. Le conseil après en avoir discuté demande un avis au Comité Technique pour une durée de 15h00.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

.....

CHEMIN AU LIEU DIT PUYMARTIN

Madame La Maire fait lecture de la demande de M Olivier KLARER. Après en avoir discuté, les membres du conseil ajournent cette délibération et demande à Mme La Maire de reprendre contact avec Mr KLARER afin de revoir son dossier et l'informer des frais qui lui incomberaient. Les membres du Conseil souhaitent en rediscuter lors d'un prochain conseil

.....

REGLEMENT DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Madame La Maire explique qu'il convient de modifier le règlement du columbarium suite à la délibération du 12 mars dernier fixant et modifiant les tarifs de celui-ci et revoir celui du cimetière,

Après en avoir discuté, les membres du Conseil décident d'ajourner cette délibération et d'en rediscuter lors du prochain Conseil Municipal.

Délibération n° 2021-21

PROJET DU METHANISEUR AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE CONDAT SUR TRINCOU

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'installation d'un méthaniseur, dont la commune est concernée par des parcelles jouxtant la commune de Condat.

Comme le stipule les services de Préfecture, Mme La Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant ce projet de Méthaniseur sur la commune de Condat sur Trincou,.

Pour : 2, contre : 0, absentions : 8 Mme Martine MARTHE-ROSE, Mme Myriam BALLOU, Mme Raymonde BALLOU, Mme Adeline MILLOT, M. Claude BERSAC, M. Thierry BOUSSARIE, M. Bernard MOIRAND, M. Patrick MAZIERE.

La décision sera envoyée à la Préfecture.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Afin d'en assurer un meilleur déroulement, et mettre en application les mesures sanitaires qui nous sont imposées, les élections auront lieu à la Salle polyvalente.

La salle sera partagée en deux parties pour assurer les élections Départementales et Régionales.

Il y aura un sens d'entrer et sortie avec un nombre maximal de 6 personnes pour les 2 élections

1^{ER} TOUR

Présidente : Mme SYLVIANE NÉE

Vice-Président : M. Claude BERSAC

Secrétaire : Martine MARTHE-ROSE

Pour les élections départementales :

Le matin 8H 13 H00
Mme Sylviane NÉE
M. Patrick MAZIERE
Mme Adeline MILLOT

L'après-midi 13h00 18h00
M. Bernard MOIRAND
M. Thierry BOUSSARIE
Mme Martine MARTHE-ROSE

Pour les élections Régionales

Le matin 8h00 13h00
M. Claude BERSAC
Mme Monique BERSAC
Mme Adeline MILLOT

L'après-midi 13h00 18h00
Mme Myriam BALLOU
Mme Raymonde BALLOU
Mme Martine MARTHE-ROSE

Pour le 2^{ème} tour

Seul changement Mme Myriam BALLOU sera présentée le matin et Mme Monique BERSAC sera présente l'après-midi.

Mme Adeline MILLOT part à 20h26

INFORMATIONS

Rapport APAVE concernant la salle polyvalente Rien à signaler mais il faudra voir pour le changement de la prise demandée.

Rapport station d'épuration Rien à signaler.

Réunion Alzheimer une réunion sera organisée avec l'institutrice de la Chapelle Faucher le 24 juin 2021

Compte rendu des réunions

Réunion de l'adressage à l'agence Technique Départementale

Mme Monique BERSAC et M Claude BERSAC ont participé à la formation de mise en place de l'adressage. Mme Monique BERSAC expose à l'assemblée le déroulement de cette formation.

L'enjeu de l'adressage

Au-delà des enjeux du très haut débit, l'adressage est un élément clé dans l'aménagement du territoire celui-ci permet :

- Un accès facilité et plus rapide des services de secours,
- Des déplacements et une navigation facilitée pour les habitants et les visiteurs : les lieux deviennent plus accessibles (lieux de vie, hôtels, restaurants, commerces, habitations, etc.),
- de bénéficier de la présence des numéros des bâtiments et des noms de voie dans les GPS et les services de cartographie en ligne,
- une meilleure identification des administrés,
- de simplifier les opérations de recensement de la population et d'optimiser la gestion des listes électorales.

La numérotation métrique

La numérotation métrique est particulièrement efficace pour les organismes de secours puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie

La dénomination des voies

- Identifier les voies existantes à nommer et numéroté.
 - Si il y a un projet de construction ou de réhabilitation, la dénomination des voies doit intervenir le plus tôt possible, en amont de tous travaux de construction, que cela concerne les voies publiques ou les voies privées dans des lotissements par exemple (en concertation avec le propriétaire).
- Il ne faut pas oublier de repérer également les voies en cours de création ou dont la création est imminente.

Remarques sur les voies privées :

- Les voies privées ouvertes à la circulation publique : les règles applicables sont celles des voiries municipales, néanmoins une phase de communication avec les riverains et propriétaires est nécessaire.
- il est vivement recommandé de dénommer et numéroté les chemins et voies privées (pour faciliter la distribution des secours et des services).

- La municipalité devra rechercher obligatoirement l'accord des propriétaires.

Nommer la voie d'accès au lieu-dit:

La voie d'accès au lieu-dit est nommée. Le nom de voie peut reprendre le nom du lieu-dit en mot directeur auquel est ajouté un type de voie.

Cet adressage permet :

- l'assignation aisée d'une adresse à des habitations isolées le long de la voirie d'accès au lieu-dit
- un repérage plus facile au sein du lieu-dit puisque les voies secondaires sont nommées
- la création d'un nom permettant d'identifier de manière unique la voirie d'accès au lieu-dit et celle secondaire qui dessert des habitations au sein du lieu-dit. Ce nom peut être utilisé pour la voirie, les réseaux.

Avant tout engagement de la part de la commune ne pas oublier :

- Communiquer les nouvelles voies
 - Prévoir une réunion publique
 - Prévoir un cahier de doléances
 - Sites classés s'adresser au ABF pour leur proposer la matière et la couleur des plaques
- Prévenir le secteur des impôts

Le printemps est idéal pour procéder à la pose.

NE PAS OUBLIER DE PREVENIR NOTRE PRESTATAIRE DE LA DATE DE LA POSE 2 mois avant.

Ils sont en charge d'éditer les attestations et de les envoyer aux mairies.

ATD diffusent aux administrations, aux opérateurs (téléphonique, edf,GPS....)

.....

Conseil d'école extraordinaire Mme Martine MARTHE-ROSE informe la continuité de la semaine des 4 jours, l'évaluation demandée se fera l'année prochaine.

Journal communal parution avant fin juin 2021

Rapport SATESE Suite à la visite du 25 mai par un technicien de la SATESE, un prélèvement a été effectué et envoyé au laboratoire d'analyse.

Les résultats seront communiqués par mail. Aucune remarques particulières tant pour la station d'épuration que pour le poste de relevage n'ont été faites.

Commission de la voirie à la Communauté de communes Dronne et Belle

M. Claude BERSAC rappelle les chiffres de l'année 2020 pour le reprofilage des routes 47 910.00€ effectués par les agents de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

1 160 000.00€ pour les plus grandes routes effectuées par des entreprises extérieures à la communauté de Communes.

Concernant la chapelle Faucher les travaux ont été d'un montant de 21 200.00€ pour la route de Lasfons suite aux travaux du SIAEP. Pour 2021 achat de tracteurs, petits outillages et un fourgon à remplacer.

Un camion, une épareuse et une fourche pour tracteur seront proposés à la vente.

Travaux à venir sur la commune de Brantôme en Périgord qui partiront du giratoire de l'entrée de Brantôme en Périgord jusqu'au feu de l'ancien carrefour pour la mise en accessibilité de la voirie et espace vert.

.....

Fin de séance à 21h00

